

● ● ● BSN 5 : NUMÉRISATION DU PATRIMOINE SCIENTIFIQUE NATIONAL

Le segment 5 de la Bibliothèque scientifique numérique, intitulé « Numérisation du patrimoine scientifique national », est piloté par Gilbert Puech, directeur du programme Persée, et copiloté par l'auteur de ces lignes, au titre de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg. Outre les pilote et copilote sont membres du groupe de travail BSN 5 : l'ABES, l'INIST, l'INRA, le ministère de la Culture, la Bibliothèque nationale de France, le Réseau national des bibliothèques de mathématiques, la Fondation de la Maison des sciences de l'Homme, l'ADBU, Revues.org.

Les recommandations validées par BSN, dans le cadre du document stratégique 2012-2015 (mars 2012), au titre de BSN 5 sont au nombre de 3.

- 1) Établir des critères de priorisation des financements pour la numérisation de documents scientifiques qui seront archivés, sur un mode pérenne, au CINES ;
- 2) Labelliser et mettre à disposition une gamme d'outils permettant l'interopérabilité des corpus numérisés ;
- 3) Signer une convention de partenariat avec la BNF (convergence de normes, autorisation croisée d'exploiter les données numérisées, thématiques patrimoniales communes).

Fondées sur ces recommandations générales, dix actions clés ont été définies pour l'année 2012.

Au titre de BSN 5, l'action retenue est le lancement d'un appel à projets de numérisation financés par BSN. À ce titre sera constitué un comité « Numérisation du patrimoine scientifique », distinct du groupe de travail BSN 5, associant notamment des représentants des communautés scientifiques ainsi que des responsables de collections documentaires.

Les missions de ce comité seront les suivantes :

- établir une liste de critères d'évaluation des projets soumis dans le cadre de l'appel. Notamment,

deux types de documents seraient pris en compte : les revues, monographies, thèses et tous documents scientifiques édités (auxquels s'ajoute la littérature grise) ; les sources primaires pour la recherche en appui de projets scientifiques validés ;

- évaluer et accompagner les projets proposés au financement ;
- assurer un rôle de conseil et d'expertise ;
- attribuer des labels aux contenus numérisés par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- assurer la cohérence de l'action « Numérisation » avec les autres actions de la BSN et des autres très grandes infrastructures de recherche (TGIR). Outre cette action rattachée spécifiquement à BSN 5, deux autres actions clé en particulier auront un impact direct sur les orientations et activités de BSN 5, à savoir :
 - préparer un accord cadre avec le MCC, le SNE et l'AEDRES pour définir un équilibre plus durable entre propriété intellectuelle et circulation scientifique (législation sur la propriété intellectuelle, discussion sur les prix, numérisation des œuvres orphelines, édition publique/privée, co-édition, échange de documents numériques entre établissements...);
 - mettre en place un label BSN validant l'intérêt scientifique et la qualité technique d'un corpus numérique pour obtenir un droit à l'archivage pérenne et à la diffusion (pris en charge par l'État).

Comme l'a évoqué Julie Ladant (cf. *supra*), BSN 5 pourra constituer une pierre angulaire de la politique nationale en matière de coordination, de soutien et de coopération de la numérisation des collections des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. La portée de son action dépendra du périmètre, du mode de fonctionnement et des moyens affectés à BSN : on ne peut ici que souscrire à l'exclamation de Raymond Bérard en avant-propos au précédent numéro d'*Arabesques* : « BSN, vite ».

FRÉDÉRIC BLIN

Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg
frederic.blin@bnu.fr